

AFFAIRE N° 35.

OBJET - Etude du Centre Ville.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En 1978, lors des travaux d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, le Groupe de Travail avait émis le voeu qu'une étude précise soit menée en Centre Ville.

La Direction Départementale de l'Equipement avait donc réalisé une première analyse du bâti.

Par la suite, la Direction de l'Architecture du Ministère de l'Environnement avait confié en 1980 une étude urbanistique sur le même secteur à Madame Corinne ETAVE, examinée par le Conseil Municipal le 25 Octobre 1981 qui avait retenu le principe de son prolongement.

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement, et le Ministère de la Culture viennent conjointement de me faire savoir qu'ils mettent à la disposition de la Commune un crédit de 270 000 F pour mener à bien une étude sur le Centre de Saint-Denis (120 000 F du Ministère de la Culture au titre de la politique des abords des monuments historiques - 50 000 F de la Direction de l'Architecture au titre des études urbaines - 100 000 F de la Direction Départementale de l'Equipement).

Cette étude serait réalisée par un organisme privé sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, avec l'aide des Services Techniques de la Direction Départementale de l'Equipement et du Service Départemental de l'Architecture. Son financement ayant été évalué à 430 000 F, la participation communale serait de 150 000 F.

L'étude devrait permettre de répondre à 4 objectifs

- densification en logement du Centre Ville, pour s'opposer au dépeuplement relatif

- mise en valeur d'espaces publics, étant donné l'absence quasi générale de ces espaces.

- détermination d'une architecture urbaine, en tenant compte des principales constructions remarquables existantes et des monuments historiques

- mise en place d'une réglementation souple à intégrer ultérieurement au P.O.S. et permettant de concilier les objectifs précédents souvent contradictoires.

.../...

Je vous demande donc de vous prononcer sur le principe de cette étude, sur son financement et de m'autoriser à passer une convention d'étude avec Monsieur et Madame ETAVE et de Monsieur DELCOURT conjointement solidaires.

M. Marc GERARD - Cette étude est relativement urgente, et il est temps que l'on précise les conditions pour la construction dans le centre-ville, car actuellement plusieurs projets sont freinés parce que des personnes venues de métropole découvrent tout d'un coup l'architecture créole et veulent nous démontrer qu'il faut absolument conserver des ruines qui, d'après l'avis même d'autres architectes, ne sont pas récupérables. Je peux citer un exemple : celui de la petite boutique qui se trouve à l'angle de la ruelle Saint Paul et de la rue Alexis de Villeneuve, juste derrière la cathédrale ; on est en train de nous démontrer qu'il s'agit là d'un chef-d'oeuvre de l'architecture créole, alors qu'on sait que cela a été fait à l'époque avec des caisses et des bidons d'essence.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---